BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1008

64 – PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BAYONNE

Ventes et cessions

789 797 685 RCS Bayonne.
ALAENA.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 170900.00 EUR.
Adresse : 20, Avenue de Sabaou, 64200 Biarritz.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale Société absorbante : ALAENA COSMETIQUES Forme : SARL Adresse du siège : 20 avenue du Sabaou 64200 Biarritz Capital : 1.000 € Numéro unique d'identification : 823 882 154 Lieu d'immatriculation : RCS Bayonne Société absorbée : ALAENA Forme : SARL Adresse du siège : 20 avenue du Sabaou 64200 Biarritz Capital : 170.900 € Numéro unique d'identification : 789 797 685 Lieu d'immatriculation : RCS Bayonne Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : Actif : 733.063€ Passif : 583.053€ Actif net apporté : 150.000€ Rapport d'échange des droits sociaux : Le rapport d'échanges des parts sociales est fixé à 0,0270063465 part sociale de la Société Absorbante pour 1 part sociale de la Société Absorbée. La Société Absorbante procèder à une augmentation du capital social d'un montant de 1.419€, pour le porter de 1.000€ à 2.419€, par création de 1.419 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'1 € chacune qui seront directement attribuées aux associés des Sociétés Absorbée. La Société Absorbante procédera également au paiement d'une soulte en espèce d'un montant total de 1.325€ qui sera répartie entre les associés des Sociétés Absorbées. Montant prévu de la prime de fusion : Le différence entre la valeur nette des biens et droits apportés (é savoir 462 500€) et la valeur nominale des parts sociales qui seront créées par la Société Absorbante au titres de l'augmentation du capital (à savoir de 1.419€) égale en conséquence à 461.081€, constituera une prime de fusion. Date du projet commun de fusion : 04/06/2024 Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Le 06/06/2024 auprès du greffe du Tribunal de Commerce de Bayonne..